

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE D'ARCHAMPS (HAUTE-SAVOIE)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article 48 de la loi du 5 avril 1884)



Mardi 9 juillet à 20h00
EN SALLE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales (CCG, SMAG, SMS)

Finances

Décision modificative n°1 du budget principal,

Aménagement de la RD145 du PR.4.800 au PR5.415 : signature d'une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie,

Urbanisme

Approbation bilan triennal du zéro artificialisation nette (ZAN) 2021-2023

Affaires foncières

Echange de terrains champ Bocquenet-Sud

Echanges de parcelles P1 et P3 – Authentification et signature de l'acte administratif

Affaires scolaires et périscolaires

Adoption du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires.

Communauté de Communes

PAV La Croisette : convention de mise à disposition d'une parcelle et de délégation de création et de gestion de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ressources Humaines

Création d'un emploi permanent à temps non complet et modification du tableau des emplois permanents – poste : Responsable ATSEM

Informations et questions diverses

A Archamps,

Le vendredi 5 juillet 2024
Le Maire,
Anne RIESEN,

